

MM. Abdelmadjid Tebboune en qualité de secrétaire général de la wilaya d'Adrar, à compter du 1er octobre 1977.

Amar Allam, en qualité de secrétaire général de la wilaya de Bouira, à compter du 31 août 1976.

Mahmoud Baazizi, en qualité de secrétaire général de la wilaya de Tizi Ouzou, à compter du 19 février 1977.

Nourredine Bouzar, en qualité de secrétaire général de la wilaya de Mostaganem, à compter du 31 mars 1975.

Mokhtar Henni, en qualité de secrétaire général de la wilaya de Mostaganem, à compter du 30 avril 1975.

Elias Messaoud Nacer, en qualité de secrétaire général de la wilaya de Mascara, à compter du 19 septembre 1977.

Mohamed Ouahcène Oussedik, en qualité de secrétaire général de la wilaya d'Oran, à compter du 31 août 1976.

Abdallah Settouti, en qualité de secrétaire général de la wilaya d'Oran, à compter du 1er janvier 1977.

Décret du 25 mars 1978 relatif au mouvement des secrétaires généraux de wilayas, opéré du 21 avril 1975 au 20 septembre 1977 dans certaines wilayas.

Par décret du 25 mars 1978, et dans le cadre du mouvement des secrétaires généraux de wilayas, opéré du 21 avril 1975 au 20 septembre 1977 dans certaines wilayas, les nominations et cessations de fonctions desdits secrétaires généraux de wilayas sont réglées conformément au tableau annexé à l'original dudit décret.

Décret du 25 mars 1978 portant nomination de secrétaires généraux de wilayas.

Par décret du 25 mars 1978, sont nommés en qualité de secrétaires généraux de wilayas :

MM. Abdelbaki Djebaïliwilaya de Béjaïa
 Elias Messaoud Nacerwilaya de Béchar
 Mokhtar Henniwilaya de Blida
 Abderrachid Guerramwilaya de Tamanrasset
 Ahmed Benchoukwilaya de Tiaret
 Hachemi Djiarwilaya de Tizi Ouzou
 Saïd Benkhaledwilaya d'Alger
 Saïd Hocinewilaya de Jijel
 Idir Aït Amarwilaya de Setif
 Amar Allamwilaya de Saida
 Saâdi Bougoffawilaya de Sidi Bel Abbès
 Mohamed Touamwilaya de Guelma
 Hocine Aït Ahmedwilaya de Mostaganem
 Mohamed Ouahcène Oussedikwilaya de Mascara

Ledit décret prendra effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions.

Décret du 25 mars 1978 mettant fin aux fonctions de directeurs des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale.

Par décret du 25 mars 1978, il est mis fin aux fonctions exercées :

— par M. Mohamed Mechebek, en qualité de directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale, à la wilaya de Béchar, à compter du 15 août 1977 ;

— par M. Redjem Benmessaoud, en qualité de directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale, à la wilaya de Batna, à compter du 4 octobre 1977 ;

— par M. Mohamed Touam, en qualité de directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale, à la wilaya de Constantine, à compter du 1er septembre 1976.

Décret du 25 mars 1978 relatif au mouvement des directeurs des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale, opéré du 17 mars 1975 au 22 octobre 1977 à la wilaya de Sétif.

Par décret du 25 mars 1978, et dans le cadre du mouvement des directeurs des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale, opéré du 17 mars 1975 au 22 octobre 1977, à la wilaya de Sétif, la nomination et la cessation de fonctions de M. Rachid Menacer sont réglées conformément au tableau annexé à l'original dudit décret.

Décret du 25 mars 1978 portant nomination de directeurs des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale.

Par décret du 25 mars 1978, sont nommés en qualité de directeurs des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale :

MM. Kerroum Achirwilaya d'Adrar
 Lahbib Habchiwilaya de Laghouat
 Abdelmadjid Mokranewilaya d'Oum El Bouaghi
 Larbi Kafiwilaya de Batna
 Rachid Zelloufwilaya de Béjaïa
 Mohamed Zidouriwilaya de Biskra
 Ahmed Brahimiwilaya de Béchar
 Tahar Sekranewilaya de Blida
 Ahmed Karawilaya de Bouira
 Farouk Talebwilaya de Tébessa
 Mohamed Yellès Chaouchwilaya de Tlemcen
 Kheirredine Cherifwilaya de Tiaret
 Mohamed Djiddawilaya de Tizi Ouzou
 Ahmed Zoulimwilaya de Jijel
 Mouloud Si Moussawilaya de Skikda
 Belkacem Zatiawilaya de Sidi Bel Abbès
 Nourredine Nourredinewilaya de Constantine
 Zekri Hadj Zekriwilaya de Mostaganem
 Boumediene Bounourawilaya de Mascara
 Hamoudi Bouguerrawilaya d'Ouargla
 Hocine Damerdjiwilaya d'Oran

Ledit décret prendra effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions.